Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2026 • Antilles-Guyane • Jour 2

Code sujet **26-SESJ2AG1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Les explications du chômage
1 réponses • sujet p. 2–4

Épreuve composée — Épreuve composée
4 réponses • sujet p. 5–8

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Les explications du chômage

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> Comment peut-on expliquer le chômage ?

Introduction

Le chômage désigne la situation des personnes sans emploi, disponibles pour travailler et recherchant activement un emploi. Il concerne le fonctionnement du marché du travail, où se rencontrent l’offre de travail des personnes et la demande de travail des entreprises. Pourtant, des personnes peuvent être au chômage alors que certains postes restent difficiles à pourvoir : le volume d’emplois proposés peut être insuffisant, ou les candidats et les emplois peuvent ne pas correspondre. Les règles qui encadrent les embauches, les licenciements et les rémunérations peuvent également influencer les décisions des entreprises. **Comment distinguer ces mécanismes et comprendre qu’ils puissent se cumuler ?** On montrera d’abord que le chômage peut augmenter lorsque l’activité économique ralentit, puis qu’il peut aussi s’expliquer par des inadéquations et des frictions sur le marché du travail, ainsi que par le fonctionnement de ses institutions.

I. Le chômage peut augmenter lorsque l’activité économique ralentit

La demande de travail est une demande dérivée : les entreprises embauchent pour produire des biens et des services qu’elles pensent pouvoir vendre. Si la demande adressée aux entreprises diminue, leurs ventes et leurs besoins de production peuvent reculer. Elles réduisent alors leurs embauches, ne remplacent pas certains salariés qui partent ou suppriment des emplois. Si les destructions d’emplois et les arrivées sur le marché du travail excèdent les créations d’emplois, le chômage augmente. À l’inverse, une reprise de l’activité peut inciter les entreprises à produire davantage et à embaucher. Il s’agit d’une explication conjoncturelle du chômage, liée notamment à l’insuffisance de la demande globale.

Le document 3 met en regard le taux de chômage et l’évolution du PIB en volume en France entre 1975 et 2024. Le graphique fait apparaître plusieurs épisodes où une croissance faible ou négative coïncide avec une hausse du chômage. Autour de 2009, par exemple, la croissance du PIB devient négative et le taux de chômage augmente ensuite. Cela illustre un mécanisme possible : la baisse d’activité réduit les besoins de main-d’œuvre, mais les effets sur l’emploi peuvent se manifester avec retard. La lecture du document indique qu’en 2024 le PIB a augmenté de 1,2 % en volume et que le taux de chômage était de 7,4 %. Ces données illustrent une évolution conjointe de deux indicateurs, mais ne suffisent pas à prouver une causalité pour chaque période : d’autres facteurs interviennent et les décisions d’emploi peuvent réagir avec décalage.

Les entreprises peuvent en effet ajuster leur emploi progressivement. Face à un ralentissement temporaire, elles peuvent réduire les heures travaillées ou conserver leurs salariés dans l’attente d’une reprise. Si la faiblesse de la demande persiste, elles peuvent ensuite réduire leurs effectifs. De même, lors d’une reprise, elles peuvent attendre avant d’embaucher. Ces délais contribuent à expliquer pourquoi le chômage ne varie pas toujours immédiatement dans le même sens que la croissance.

II. Le chômage peut aussi persister en raison d’inadéquations et de frictions sur le marché du travail

Une économie peut compter à la fois des personnes au chômage et des postes difficiles à pourvoir si les qualifications des candidats ne correspondent pas à celles demandées, si les emplois se trouvent loin des candidats ou si les informations sur les postes et les candidatures circulent imparfaitement. Ces décalages entre l’offre et la demande de travail peuvent être renforcés par les transformations de l’économie : le recul de certaines activités réduit la demande de certaines qualifications tandis que le développement d’autres

FormaV - document d'entraînement non officiel

activités accroît les besoins dans d'autres domaines. La formation, la mobilité et l'accompagnement peuvent faciliter l'ajustement. Par ailleurs, le chômage frictionnel correspond au temps nécessaire pour rechercher un emploi et mettre en relation candidats et employeurs, même lorsque leurs profils peuvent finalement correspondre.

Le document 1 porte sur 2 089 établissements ayant déclaré en 2024 des difficultés de recrutement et confrontés à des candidatures jugées inadéquates. Parmi ces établissements, 64,8 % signalent le manque d'expérience professionnelle et 63,1 % le manque de motivation ; 54,2 % citent l'insuffisance de formation ou le manque de diplôme, et 51,8 % le manque de compétences techniques. L'éloignement géographique est mentionné par 31,6 % d'entre eux. Ces réponses illustrent des décalages possibles de compétences, d'expérience ou de localisation. Elles ne démontrent cependant pas que ces difficultés expliquent à elles seules le chômage de l'ensemble de la population : l'enquête concerne des établissements ayant déjà déclaré des difficultés de recrutement, et plusieurs motifs peuvent être cités par un même établissement. Elle ne permet donc pas d'attribuer aux seuls candidats la responsabilité du chômage.

III. Les institutions du marché du travail peuvent aussi influer sur les embauches et les licenciements

Les règles et les pratiques qui déterminent le coût du travail et les conditions de rupture du contrat peuvent modifier les décisions des entreprises. Par exemple, si le coût du travail demandé est supérieur à la productivité attendue d'un candidat, une entreprise peut renoncer à l'embaucher. Dans certains modèles, un salaire minimum supérieur au salaire d'équilibre peut réduire la demande de travail pour certains salariés ; l'effet réel dépend toutefois du contexte économique et des caractéristiques du marché concerné. De même, une réglementation qui accroît le coût ou l'incertitude d'un licenciement peut conduire une entreprise à examiner plus prudemment une embauche. Mais la protection de l'emploi peut aussi limiter les licenciements et stabiliser les emplois existants : son effet sur le chômage n'est donc pas automatiquement univoque.

Le document 2 compare, en 2019, l'indicateur de protection contre les licenciements et le taux de chômage dans quatre pays. La France présente un indicateur de 2,68 et un taux de chômage de 8,5 %, l'Italie respectivement 2,86 et 10,0 %, les États-Unis 1,31 et 3,7 %, et le Royaume-Uni 1,90 et 3,8 %. Dans ces quatre observations, l'Italie et la France, où l'indicateur est le plus élevé, ont aussi les taux de chômage les plus élevés. Cette comparaison fait apparaître une association dans cet échantillon, mais elle ne démontre pas que la protection de l'emploi cause le chômage : quatre pays ne suffisent pas à isoler cet effet et ils diffèrent aussi par leur conjoncture, leurs institutions, leurs politiques et leurs structures productives.

Conclusion

Le chômage peut s'expliquer par plusieurs mécanismes qui se combinent. Un ralentissement de l'activité peut réduire les besoins de main-d'œuvre et provoquer une hausse du chômage conjoncturel. Des inadéquations durables de qualifications, d'expérience ou de localisation, ainsi que le temps nécessaire à la recherche d'emploi, peuvent également produire du chômage alors même que certains postes restent vacants. Enfin, les institutions influencent les décisions d'embauche et de licenciement, mais leurs effets dépendent du contexte et ne peuvent être établis par une simple comparaison entre pays. Il faut donc articuler ces différentes explications plutôt que rechercher une cause unique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le chômage peut résulter d'une insuffisance de la demande de travail lors des ralentissements économiques, d'inadéquations entre les emplois et les candidats, du temps nécessaire à la recherche d'emploi et du fonctionnement des institutions du marché du travail. Les documents illustrent ces mécanismes, sans suffire à établir une causalité simple entre une institution particulière et le chômage.

Épreuve composée

20 points

Épreuve composée

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Question Question

Sujet p. 5

> Vous présenterez les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro).

L'intégration européenne correspond au rapprochement des États membres de l'Union européenne par des institutions, des règles et des politiques communes. Deux de ses grandes caractéristiques économiques sont le marché unique et, pour les États qui l'ont adoptée, la zone euro.

Le **marché unique** repose sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes entre les États membres. La suppression de nombreux obstacles aux échanges intérieurs, ainsi que des règles communes ou harmonisées, facilite la circulation et les échanges. L'Union européenne est également une **union douanière** : ses membres appliquent un tarif douanier commun aux importations en provenance des pays extérieurs à l'Union. Les règles européennes de concurrence encadrent par ailleurs le fonctionnement du marché.

La **zone euro** regroupe les États membres de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie commune. Entre ces pays, les échanges ne nécessitent plus de conversion entre monnaies nationales et les fluctuations de leurs taux de change disparaissent. La politique monétaire commune est conduite par la Banque centrale européenne (BCE), notamment dans l'objectif de préserver la stabilité des prix. Les États de la zone euro ne peuvent donc plus conduire une politique monétaire nationale autonome ni modifier seuls le taux de change de leur monnaie. La coordination des politiques économiques et le respect des règles budgétaires communes prennent alors une importance particulière.

Le marché unique et la zone euro ne se confondent pas : le premier concerne l'Union européenne, tandis que la seconde ne rassemble que les États membres ayant adopté l'euro.

RÉPONSE À RETENIR

Le marché unique organise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, dans le cadre de règles communes et d'une union douanière. La zone euro réunit les États membres ayant adopté l'euro et partageant une politique monétaire conduite par la BCE ; ils renoncent ainsi à une politique monétaire et à un taux de change nationaux autonomes.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Question 1.

Sujet p. 6

> À l'aide du document et d'un calcul simple, vous comparerez le niveau de vie moyen des 18-29 ans à celui des 50-64 ans.

Le tableau indique un niveau de vie annuel moyen de 25 870 € pour les 18-29 ans et de 31 820 € pour les 50-64 ans. Je calcule d'abord l'écart absolu : $31\,820 - 25\,870 = 5\,950$ €.

Pour exprimer cet écart en proportion du niveau de vie moyen des 18-29 ans, je rapporte 5 950 € à 25 870 € : $\frac{5\,950}{25\,870} \times 100 \approx 23,0\,\%$. Le dénominateur est le niveau de vie des 18-29 ans, puisque c'est à celui de ce groupe que l'on compare celui des 50-64 ans.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

En France métropolitaine en 2022, le niveau de vie annuel moyen des 50-64 ans (31 820 €) est supérieur de 5 950 € à celui des 18-29 ans (25 870 €), soit environ 23,0 % de plus que le niveau moyen des 18-29 ans.

Question 2.

Sujet p. 6

À l'aide de vos connaissances et du document, vous présenterez quatre facteurs de hiérarchisation et de structuration de l'espace social.

L'espace social est l'organisation des positions occupées par les individus et les groupes. Il est structuré par des caractéristiques qui les rapprochent ou les différencient ; il est hiérarchisé lorsque les ressources et les conditions de vie sont inégalement réparties.

1. **L'âge et la position dans le cycle de vie** différencient les individus. Le document montre que le niveau de vie annuel moyen est de 25 870 € pour les 18-29 ans, contre 31 820 € pour les 50-64 ans, soit un écart de 5 950 €. Les parcours professionnels et les situations familiales peuvent contribuer à ces différences. Il s'agit d'écarts entre moyennes de groupes, et non d'une situation identique pour tous les individus de chaque âge.
2. **Le revenu et le patrimoine** hiérarchisent les positions sociales. Le revenu permet de financer la consommation et l'épargne ; le patrimoine peut procurer des revenus et une sécurité économique. Leur inégale répartition crée des différences de conditions de vie et de possibilités d'action.
3. **La catégorie socioprofessionnelle et la profession** structurent l'espace social, car elles sont associées à des différences de revenu, de stabilité de l'emploi, de conditions de travail, d'autonomie et de prestige. Les ouvriers et les cadres, par exemple, occupent des positions différentes dans l'organisation du travail et ne disposent pas nécessairement des mêmes ressources.
4. **Le niveau de diplôme** différencie les individus par les qualifications certifiées. Il influe sur l'accès à certains emplois et peut ainsi contribuer aux écarts de revenu, de statut professionnel et de conditions de vie. Son influence se combine avec d'autres caractéristiques, comme l'origine sociale et le parcours scolaire.

Ces facteurs se combinent souvent : le diplôme et l'âge peuvent, par exemple, être liés à la profession occupée et au revenu. Le document établit une différence moyenne de niveau de vie entre groupes d'âge, mais ne permet pas à lui seul d'en déterminer les causes.

RÉPONSE À RETENIR

Quatre facteurs de hiérarchisation et de structuration de l'espace social sont l'âge, le revenu et le patrimoine, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau de diplôme. Le document illustre le rôle de l'âge : en 2022, le niveau de vie annuel moyen atteint 31 820 € chez les 50-64 ans, contre 25 870 € chez les 18-29 ans. Cette comparaison décrit un écart entre groupes, sans en établir à elle seule les causes.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Question Sujet

Sujet p. 7, 8

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'engagement politique dépend de

FormaV - document d'entraînement non officiel

variables sociodémographiques.

Introduction. L'engagement politique désigne les formes de participation par lesquelles les individus prennent part à la vie politique ou cherchent à peser sur les décisions collectives. Il comprend notamment le vote, l'adhésion à un parti ou à un syndicat, les manifestations et les pétitions en ligne. Les variables sociodémographiques, comme l'âge, le genre, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité, sont associées à des différences de participation. Comment ces caractéristiques contribuent-elles à différencier l'engagement politique ? Les documents montrent que ses formes et son intensité varient selon l'âge, le genre et la position professionnelle, sans que ces caractéristiques déterminent mécaniquement les comportements individuels.

I. L'âge est associé à des comportements électoraux différents. Le document 1 présente les comportements de vote en 2022 selon l'âge. Le vote systématique signifie avoir voté à tous les scrutins considérés ; l'abstention systématique signifie n'avoir participé à aucun de ces tours ; le vote intermittent correspond à une participation à au moins un scrutin et à une abstention à au moins un autre. Parmi les 18-29 ans, 17,3 % ont voté systématiquement, contre 47,7 % des personnes de 65 ans ou plus : l'écart est de 30,4 points de pourcentage. À l'inverse, l'abstention systématique concerne 23,7 % des 18-29 ans et 17,1 % des personnes de 65 ans ou plus, soit 6,6 points de plus chez les jeunes. Le vote intermittent est également plus fréquent chez les 18-29 ans (59,0 %) que chez les 65 ans ou plus (35,3 %). Les 30-64 ans se situent entre ces deux groupes pour le vote systématique (37,2 %) et l'abstention systématique (12,7 %).

Ces différences peuvent être mises en relation avec le cycle de vie : l'installation dans la vie adulte, la stabilité des habitudes électorales, les expériences politiques et les ressources disponibles peuvent varier selon les étapes de la vie. Des différences entre générations peuvent également contribuer aux écarts. Cependant, le tableau établit une association entre âge et comportement électoral ; il ne prouve pas que l'âge, à lui seul, cause ces comportements. Il porte en outre sur le vote, qui n'est qu'une forme d'engagement politique.

II. Le genre est associé à des formes d'engagement différentes. Selon le document 2, en 2019, 49 % des jeunes femmes déclarent avoir signé une pétition ou défendu une cause par internet, un blog ou un réseau social, contre 40 % des jeunes hommes : l'écart est de 9 points. Le document indique également que les femmes de 12 ans et plus sont un peu plus présentes sur les réseaux sociaux en général (60 %, contre 57 % des hommes). Cette différence peut contribuer à rendre l'engagement numérique plus accessible aux femmes, mais elle ne suffit pas à prouver une relation de causalité.

Pour plusieurs pratiques impliquant une intervention dans l'espace public, les proportions sont au contraire plus élevées chez les jeunes hommes : l'engagement bénévole concerne 43 % des hommes contre 31 % des femmes ; la participation à des concertations publiques, 12 % contre 6 % ; l'adhésion à un parti politique, 7 % contre 3 % ; et la participation à des manifestations, des grèves ou l'occupation de lieux, 22 % contre 12 %. Ces différences peuvent être éclairées par une socialisation différenciée selon le genre, les rôles sociaux, les réseaux et les possibilités d'accès aux formes d'action. Elles ne signifient pas que les femmes seraient globalement moins engagées : les écarts varient selon le type de participation. Elles ne justifient pas non plus d'attribuer ces comportements à des dispositions naturelles.

III. La catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité sont associés à des écarts de syndicalisation. Le document 3 étudie le taux de syndicalisation, c'est-à-dire la part des salariés adhérant à un syndicat, selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur. Le syndicalisme est une forme d'engagement collectif, notamment tournée vers la défense des intérêts professionnels. En 2019, 20,8 % des cadres de la fonction publique sont syndiqués, contre 7,9 % des cadres du secteur privé : l'écart est de 12,9 points. Chez les ouvriers, les taux sont de 16,1 % dans la fonction publique et de 8,4 % dans le secteur privé. La syndicalisation varie donc selon le secteur, et les écarts diffèrent aussi selon la catégorie socioprofessionnelle.

Les conditions de travail, les intérêts professionnels, la présence de syndicats et les possibilités de représentation collective peuvent contribuer à ces différences. Les chiffres ne révèlent toutefois pas un classement identique pour toutes les catégories. Le document fait aussi apparaître une baisse entre 2013 et 2019 pour certains groupes : chez les ouvriers de la fonction publique, par exemple, le taux passe de 20,6 % à 16,1 %. Cette évolution temporelle ne peut être expliquée par les seules variables sociodémographiques du document ; d'autres facteurs peuvent intervenir.

Conclusion. Les documents mettent en évidence des associations entre variables sociodémographiques et engagement politique. L'âge est associé à des différences de participation électorale ; le genre, à des formes de participation qui varient entre engagement numérique et interventions dans l'espace public ; la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité, à des écarts de syndicalisation. Ces différences peuvent être éclairées par les ressources, la socialisation, les intérêts professionnels et les occasions de participer. Elles ne prouvent pas que ces variables déterminent à elles seules les comportements individuels : d'autres facteurs interviennent également.

RÉPONSE À RETENIR

L'engagement politique varie selon des variables sociodémographiques. En 2022, le vote systématique concerne 17,3 % des 18-29 ans, contre 47,7 % des personnes de 65 ans ou plus. En 2019, 49 % des jeunes femmes déclarent avoir signé une pétition ou défendu une cause en ligne, contre 40 % des jeunes hommes, tandis que plusieurs formes de participation dans l'espace public sont plus fréquentes chez ces derniers. Enfin, la syndicalisation varie selon la catégorie socioprofessionnelle et le secteur : en 2019, elle est de 20,8 % chez les cadres de la fonction publique et de 7,9 % chez les cadres du privé. Ces données montrent des associations entre caractéristiques sociales et pratiques ; elles ne démontrent pas que ces caractéristiques déterminent à elles seules l'engagement.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-sciences-eco-sociales-2026-antilles-guyane-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.